

complissement de la volonté divine. En conséquence, il se dé-cida à prier le Saint-Père de daigner enrichir le dit acte d'une indulgence plénière pour l'heure de la mort, à gagner, pour tous les fidèles. Le Vénérable Dom Bosco présenta ce voeu au Pape Pie IX qui accorda la grâce, mais seulement pour un nombre déterminé de personnes. Pie X a étendu la concession à toute l'Eglise.

Quelle grâce et quelle consolation pour chaque fidèle de penser qu'à l'heure de la mort, et même si on mourait subitement, on peut gagner une indulgence plénière, si, une fois dans la vie, on a fait cet acte de résignation ! On peut le faire quand on veut, étant en état de grâce, mais on ne gagne l'indulgence elle-même qu'à l'heure de la mort, si on est, dans ce moment, en état de grâce.

Il ne suffit donc pas de dire cette prière du bout des lèvres, mais on doit s'efforcer réellement de faire un humble et confiant abandon de soi-même à la volonté de Dieu. Pour ce motif, il est à conseiller de répéter souvent l'acte, surtout après la sainte communion et quand on est pénétré de la pensée de la mort.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

I. — LE SCAPULAIRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, par M. l'abbé J. Saint-Denis. — Notre *Semaine* a déjà publié un important article de l'auteur sur ce sujet, à la fin d'octobre dernier. C'était un résumé clair et complet de tout ce qu'il y a à dire sur ce scapulaire : son *origine*, la *fin* qu'on se propose en le recevant, les *pratiques pieuses* qu'il suppose ou exige, les *avantages spirituels* qu'on y trouve, pendant la vie, à la mort et après la mort, la nature du *tissu* et la forme du *cord*-*don* en usage, le *mode de réception*, la manière de porter ce scapulaire, les *indulgences* qui y sont attachées... A la de-